

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29735 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150



MAITRES HORLOGERS A GENEVE

HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque

Rien de plus délicieux et plus nourrissant qu'une tasse de chocolat chaud... Chocolat en Poudre "GROPPY"

Les relations horlogères franco-suisse

Sous le titre «Trois mois ont passé...», la «Suisse horlogère» relève, dans un éditorial, qu'il y a exactement trois mois...

Les parlementaires français, pour le grand organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie, auxquels il appartient de trancher, seront peut-être enclins à rattacher qu'une faible importance à une question qui ne figure évidemment pas au premier plan de leurs préoccupations.

PAS DE GRAND PRIX 1956 A BERNE

Le Conseil exécutif a pris l'arrêté suivant: «En application de l'art. 28 de la loi fédérale du 15 mars 1932 sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles, ainsi que de l'art. 7 de l'ordonnance cantonale des 31 décembre 1940/15 juin 1949 sur la police des routes et la signalisation routière, il est décidé:

La direction cantonale de la police est invitée à ne plus délivrer, jusqu'à nouvel avis, d'autorisation d'organiser des courses en circuit fermé pour véhicules à moteur sur les routes publiques.

Par MER ou par AIR MENLICA Le talisman du voyage... Produit WEISER

Voilà une vérité que les auteurs de l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi se sont bien gardés d'exprimer. Ils ont préféré faire état des impératifs de la défense nationale, point sur lequel nous ne reviendrons pas, car il serait trop facile de démontrer une fois de plus que ce fameux argument n'est en réalité qu'un attrape-nigaud.

«Suisse horlogère» conclut en ces termes: «Peut-être le comprendrait-on en France... Ce n'est qu'alors qu'il sera possible, dans un esprit de mutuelle compréhension, d'œuvrer dans l'intérêt bien compris des deux pays et de leurs industries horlogères.»

Vers l'exploitation de l'ensemble du bassin hydraulique du Rhin Antérieur

Les Forces motrices du nord est de la Suisse ont élaboré un plan d'exploitation du bassin hydraulique du Rhin Antérieur, qui englobe les deux étapes de Sedrun et Tavannas. Les communes intéressées ainsi que le Conseil d'Etat grison ont accordé l'an passé déjà, leurs concessions respectives, si bien que les travaux pourront commencer cet été.

La réalisation de l'ensemble de ce projet d'exploitation des eaux de la région du Rhin Antérieur rapportera au canton et aux communes intéressées une somme globale de 4.120.000 frs. pour l'octroi des concessions. Les frais de concession des deux parties supérieures (1.200.000 francs) ont déjà été versés.

«Tous les milieux qui s'occupent de l'éducation routière sont unanimes à reconnaître l'effet préjudiciable de manifestations sportives de ce genre, et ils ne manquent aucune occasion de signaler aux autorités la contradiction qu'il y a entre les mesures officielles d'éducation routière et de prévention des accidents d'une part, et l'autorisation de courses en circuit fermé d'autre part.

«Il n'est pas contestable que l'organisation du Grand Prix représente pour la ville de Berne et ses environs immédiats un avantage économique non négligeable. Il est incontestable aussi que cette manifestation constitue pour notre propagande touristique une réclame gratuite dont on ne peut cependant déterminer l'importance. S'il est possible d'apprécier ces avantages, il ne l'est cependant pas de les fixer en chiffres. Il est établi en revanche que l'intérêt économique qui en résulte a une portée strictement locale et que suivant leur situation les auberges et établissements analogues de la ville de Berne en sont touchés d'une manière très différente. Or des intérêts économiques aussi strictement limités ne sauraient faire abandonner les hésitations que l'on éprouve au point de vue technique, éducatif et moral à l'égard de l'organisation de ces courses. Le conseil communal de la ville de Berne s'est, lui aussi, déclaré d'accord que l'autorisation d'organiser le Grand Prix 1956 soit refusée par le Conseil exécutif.»

L'importation des montres suisses aux Etats-Unis

Une nouvelle disposition concernant les "adjustments"

L'administration américaine des douanes a publié mardi une nouvelle disposition concernant les «adjustments». Cette question fait l'objet depuis plusieurs années de discussions entre cette administration et l'industrie horlogère suisse. Il y a quelque temps une commission d'experts de la Trésorerie américaine se livra à une enquête dans les fabriques suisses d'horlogerie. La disposition prise aujourd'hui se fonde sur son rapport. Elle est identique à celle qui prit la Trésorerie en 1954. Aux termes de cette disposition l'administration américaine des douanes a besoin de renseignements détaillés de la part des manufactures suisses au sujet des montres et mouvements exportés aux Etats-Unis.

Le rapport de l'administration des douanes mentionne également l'enquête menée par une commission du Sénat au sujet des «adjustments». Le rapport de cette commission est attendu dans quelques semaines. Cette commission s'occupe des allégations de tiers suivant lesquelles l'administration américaine a été frustrée de 235 millions de dollars depuis 1930 à la suite de fausses déclarations douanaires concernant les pièces «adjustment». La commission enquête également sur l'affirmation selon laquelle la concurrence suisse a piécé l'horlogerie américaine dans une situation défavorable qui a eu pour effet de réduire le nombre des ouvriers horlogers qualifiés, ce qui porte préjudice à la défense nationale.

«Les conditions permettant le rétablissement de la libre circulation des pièces d'or ne sont pas encore remplies du point de vue international. La Banque nationale ne peut, par conséquent, pas être tenue de changer sur simple demande des billets de banque contre de l'or. En revanche, il pourrait bien être désirable, à un moment donné, à cause de la grande fluidité du marché des capitaux et de l'argent, de mettre en circulation de nouvelles pièces d'or pour immobiliser ainsi certaines disponibilités. C'est pour cette raison que la frappe de nouvelles pièces a été entreprise déjà maintenant. La situation du marché et les circonstances détermineront la date à laquelle les organes responsables de notre politique monétaire mettront en circulation des nouvelles pièces et l'ampleur de cette mesure.»

Nouvelles pièces d'or

En réponse à deux questions écrites de MM. les conseillers nationaux Scherrer, rad. Schaffhouse, et Schmid, dém. Zurich, le Conseil fédéral déclare: «Les conditions permettant le rétablissement de la libre circulation des pièces d'or ne sont pas encore remplies du point de vue international. La Banque nationale ne peut, par conséquent, pas être tenue de changer sur simple demande des billets de banque contre de l'or. En revanche, il pourrait bien être désirable, à un moment donné, à cause de la grande fluidité du marché des capitaux et de l'argent, de mettre en circulation de nouvelles pièces d'or pour immobiliser ainsi certaines disponibilités. C'est pour cette raison que la frappe de nouvelles pièces a été entreprise déjà maintenant. La situation du marché et les circonstances détermineront la date à laquelle les organes responsables de notre politique monétaire mettront en circulation des nouvelles pièces et l'ampleur de cette mesure.»

Quelques toiles de Mme Burchard à Alexandrie

Notre talentueuse compatriote, Mme Burchard-Simaika, accroche, depuis hier et jusqu'à dimanche inclus, quelques toiles dans la salle d'attente de Mme le Dr. Ida Pernet, 8 rue Chérif Pacha. On peut les voir, chaque jour, de 4 à 6 h. p.m.

Voici quelques extraits des critiques fort élogieuses et favorables qui ont accueilli les diverses expositions faites par Mme Burchard en 1955: LE MONDE Paris 1er Avril 1955 CHAM EL NESSIM A PARIS Fantaisie, attachante, insupportable Burchard-Simaika: qui ne s'essouffle à la rejoindre? En Egypte, elle est inabordable, toute à son sujet: le fellah et son univers, elle s'abîme à tel point dans le «baladi» qu'il faudrait monter un âne ou pousser devant soi une gamouche pour fixer son attention. Hors d'Egypte, elle est inaccessible: entre elle et vous il y a le musée ambulante qu'elle transporte partout, et de part et d'autre duquel force vous est d'engager la conversation; un océan de débris pharaoniques, d'instruments de musique nubiens, de verroterie magique toute la brocante bénéfique ou malféique en provenance du Mouski ou d'ailleurs qui constitue, avec ses pincesaux et ses tubes les trois quarts de ses bagages, et que son premier soin est de déverser au travers de sa chambre d'hôtel en y débarquant. Détail apparemment anodin, mais qu'on y réfléchisse - révélateur d'une singulière passion, compte tenu des fatigues de traversées avec bagages accompagnés... Au fond Burchard-Simaika ne quitte jamais l'Egypte: d'ennui de l'abandonner - dit-elle pour un temps - elle s'arrange à l'emporter avec elle.

L'aménagement de la place d'armes de Fribourg

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de décret en vertu duquel il est autorisé à acquérir le parc de La Poya, à construire une annexe à la caserne de la Poya et à acquérir le mobilier nécessaire à l'aménagement de cette annexe. Le projet de décret sollicite à cet effet l'ouverture d'un crédit de 2.530.000 francs, dont 1.030.000 pour l'acquisition du parc de La Poya et 1.500.000 pour la construction d'une annexe à la caserne de La Poya et l'acquisition du mobilier nécessaire.

Ces crédits sont ainsi répartis: a) en intérêts au taux de 3 1/2 % l'an versés par la Confédération pour l'acquisition du parc de La Poya, b) en intérêts et amortissements au taux de 4 1/2 % l'an versés par la Confédération pour les frais de construction de l'annexe, c) par le versement des indemnités de cultures au bénéfice du compte d'exploitation des casernes, pour l'usage du mobilier nécessaire à l'annexe.

Table with 2 columns: 1955 and 1954. Rows include km parcourus, tonnes/km offertes, passagers-étapes, etc.

Le trafic de la Swissair en 1955

Par rapport à 1954, l'offre de transport de Swissair a progressé de 8 0/0 à 95.193.537 tonnes-kilomètres. Le nombre des passagers transportés sur l'ensemble des étapes du réseau a augmenté de 16 0/0 et le poids du fret transporté de 39 0/0.

En raison de l'augmentation considérable du trafic, le chiffre d'affaires qui était en 1954 de 110,9 millions de francs, a augmenté de 17,1 0/0 pour s'établir à 130 millions de francs.

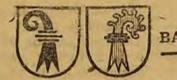
ARTS Paris 30 Mars 1955... HERALD TRIBUNE New-York 30 Mars 1955... La fuite en Egypte... Michel CONIL LACOSTE (Le Monde)...

Dans nos Cantons



ARGOVIE

LA NATATION. « UN SPORT D'HIVER ». Zurich, chef-lieu du district du même nom, sur la rive gauche du Rhin, dans la campagne argovienne, possède depuis peu de temps une piscine thermique en plein air, la seule de son genre en Suisse. En septembre dernier, une source que l'on connaissait déjà depuis 40 ans, située à une profondeur de 436 m. fut percée à nouveau et son eau, qui sort à une température de 39 C., amenée dans la piscine. Le nouveau bassin est entouré de hautes parois et l'air ambiant est rapidement réchauffé par la proximité de l'eau. On a, en outre, installé tout autour un chauffage par rayonnement infra-rouge et il est ainsi possible, au milieu de l'hiver, de se baigner en plein air.



BALE

SOCIETE DE BANQUE SUISSE. Dans sa séance du 1er février 1956, le Conseil d'Administration de la Société de Banque Suisse a approuvé les comptes de l'exercice 1955. Après affectation de 3.025.458,35 francs aux amortissements, le bénéfice net s'élève à 22.745.129,49 francs contre 21.772.796,73 francs en 1954. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui aura lieu le 24 février prochain, d'allouer 2.000.000 francs à la Caisse de Pensions et 2.500.000 francs à la Réserve pour constructions nouvelles, de fixer le dividende à 8 %, comme l'an dernier, d'attribuer 4.000.000 francs à la Réserve spéciale et de reporter à nouveau 3.970.476,64 francs contre 3.037.603,15 francs l'année précédente.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de transférer à la réserve spéciale, avant la clôture des comptes annuels, un montant de 4.000.000 francs par le débit de réserves internes déjà soumises à l'impôt.

BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Selon la situation mensuelle de la Banque des règlements internationaux au 31 janvier 1956, la somme portée au bilan de 1.628,9 millions de francs à fin décembre 1955 avait été portée à 1.636,7 millions de francs à fin janvier. D'autres modifications se manifestent surtout dans les postes or en lingot et monnaie 592,3 millions, contre 664,2 le mois précédent, portefeuille réécomptable 388,5 millions (268,6), effets divers récomptables sur divers 102 millions (95,8), fonds à terme, avances et dépôts 125,5 millions (142,2), effets et placements divers 325,5 millions (334,7).

Au passif, la plupart des postes sont inchangés à l'exception des dépôts d'or qui ont passé de 516,3 millions de francs à 466,5 millions et des dépôts en monnaies diverses qui ont passé de 822,4 millions de francs à 898,9 millions. Les fonds placés en Allemagne sont comptabilisés séparément en exécution des accords de La Haye de 1930. Ils demeurent inchangés à 297,2 millions de francs.



BERNE

CONSEIL DE VILLE DE BERNE. Le conseil de ville de Berne a consacré sa dernière séance à la discussion relative à l'autorisation ou l'interdiction du Grand Prix pour automobiles et motocycles. Une motion du groupe évangélique et une interpellation libérale-socialiste demandaient l'interdiction, tandis qu'une interpellation radicale proposait tout au moins une amélioration des mesures de sécurité le long de la piste. Cependant ces débats avaient été précédés de la décision du conseil d'Etat bernois qui s'est prononcé pour l'interdiction des courses. Le motionnaire et les deux interpellateurs ont retiré leurs propositions, tout en demandant que Berne se fasse un nom dans le domaine culturel.

M. Otto Wirs, notaire, un des membres les plus anciens du conseil, a été le seul à exprimer son regret de l'interdiction du conseil d'Etat; il a remercié les organisateurs du Grand Prix pour les services rendus jusqu'ici à l'économie bernoise, soulignant que le Grand Prix avait permis d'économiser chaque année des dépenses de propagande s'élevant à un demi million de francs et qu'il avait apporté régulièrement à la ville de Berne quelque 2 millions de francs. Les jeunes gens des tribunes du public ont vivement applaudi l'orateur.

Le directeur de la police, M. Freimüller, a déclaré que le conseil exécutif de la ville avait lui aussi décidé de recommander l'interdiction au conseil d'Etat, bien qu'il soit conscient du fait que la ville perd ainsi une attraction de grande importance économique, qui devrait être remplacée par d'autres grandes manifestations. C'est ainsi que le conseil exécutif envisage d'organiser une grande exposition internationale d'art populaire. Il a annoncé au conseil de ville qu'un projet lui sera soumis prochainement à cet égard.

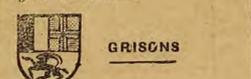
LA SUISSE. UNE DEMOCRATIE BIEN VIVANTE. Plusieurs jeunes gens se sont groupés récemment à Berne, qui se distingue ordinairement par sa stabilité politique, pour s'élever

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.R. - S.P.J. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

tes et déjà acceptées par le Grand conseil. Celui-ci a ensuite voté sans opposition le projet d'arrêté législatif sur la protection de la propriété commerciale et des baux à loyer commerciaux et artisanaux. Il s'agit de la disposition de la Constitution fédérale permettant aux cantons de proposer une loi fédérale aux Chambres.

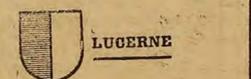
LEGLISE NATIONALE PROTESTANTE DE GENEVE PROTESTE. Le Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève a voté une résolution dans laquelle il élève une vigoureuse protestation contre les nouvelles vexations et persécutions dont ont été récemment victimes des coreligionnaires en Espagne, en Colombie et en Italie. Il exprime son indignation et sa douleur devant ces manifestations d'intolérance et assure ses protestants persécutés de la sympathie et des prières de l'Eglise de Genève.



GRISSONS

LE CHEMIN DE FER RHETIQUE. Les recettes d'exploitation du Chemin de fer rhétique ont atteint en 1955 le montant de 22.480.000 francs, soit une augmentation de 293.000 francs par rapport à 1954. Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 20.259.000 francs, en augmentation de 152.000. Le boni d'exploitation est donc de 2 millions 221.000 francs pour 1955 (2.080.000 francs l'année précédente). Le poste « recettes diverses » enregistré une diminution de 488.000 francs par rapport à l'année précédente.

L'accroissement le plus élevé des recettes de trafic se montant à 697.000 francs a été enregistré dans le trafic des marchandises. En ce qui concerne le trafic-voyageurs, les recettes se sont accrues de 116.000 francs, passant à 11 millions 690.000 francs. L'augmentation du trafic des paquets n'a été que minime, tandis que le trafic du bétail a diminué de 52.000 francs et le trafic postal de 2.000 francs.



LUERNE

BANQUE CANTONALE LUCERNOISE. Le compte de profits et pertes de la Banque cantonale lucernoise accusait au 31 décembre 1955, un solde actif de 2.744.812 + (2.552.768 francs en 1954). Les intérêts du capital de dotation ont été fixés à 695.000 francs, le reste un excédent de 2.049.812 francs, dont 410.000 francs sont versés au fonds de réserve, 181.855 francs au fonds de pension et 1.457.975 francs à la caisse de l'Etat.

DON. Le peintre lucernois Caspar Herrmann, décédé l'année dernière, a fait don à la commune de Lucerne, par testament, de divers tableaux.

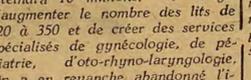


NEUCHATEL

AU CONSEIL GENERAL DE NEUCHATEL. Le conseil général de Neuchâtel a adopté sans opposition un arrêté ouvrant un crédit de 1 million 966.000 francs pour la réalisation de la dernière étape du plan directeur des installations électriques de la ville. Il a ensuite ouvert un débat concernant l'assainissement des logements insalubres, débats amorcés par un conseiller général radical, qui a suggéré à cet égard diverses mesures. De l'avis du motionnaire, il existe à Neuchâtel trois cents logements au moins qui ne répondent pas aux conditions que requiert l'hygiène moderne. Le débat se poursuivra au cours d'une prochaine séance.

LE CHAUX-DE-FONDS VA MODERNISER SON HOPITAL. Le conseil communal de La Chaux-de-Fonds va présenter au conseil général un grand projet d'extension et de modernisation de l'hôpital communal dont le coût atteindra 10 millions. Il s'agit d'augmenter le nombre des lits de 220 à 350 et de créer des services spécialisés de gynécologie, de pédiatrie, d'oto-rhino-laryngologie. On a en revanche abandonné l'idée de construire un hôpital pour les deux villes de La Chaux-de-Fonds et de Locle au Grêt de Locle.

DISPARITION DE L'HEBDOMADAIRE « CURIEUX ». Le journal hebdomadaire « Curieux » a annoncé qu'il a fait paraître mercredi son dernier numéro. « Curieux » avait été fondé en 1936 par M. Marcel Sües. Son but était de créer un lien entre les cantons romands. L'expérience ayant montré que cette formule ne recueillait plus l'adhésion d'un public suffisamment étendu, ses éditeurs d'aujourd'hui ont décidé de cesser la publication du journal.



VALAIS

Pour 6.000 francs de vitres volent en éclats. L'on procède actuellement au minage de vieux immeubles, dans le quartier de Lämmlisbrunn. Ces travaux sont effectués par un

groupe de la défense aérienne passive. Au cours d'une des explosions, il se produisit un énorme déplacement d'air qui fit voler en éclat quelque 150 vitres d'immeubles voisins, même celles qui étaient protégées par des stores ou des volets. Les dégâts furent cependant rapidement réparés. C'est à près de 6.000 francs qu'ils se sont élevés.



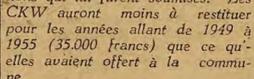
SCHWYZ

VOTATION A SCHWYZ. Les électeurs du district de Schwyz ont eu à se prononcer sur l'introduction du scrutin secret pour l'élection des autorités de district. Le projet a été repoussé par 2.516 voix contre 1918. La votation avait été précédée d'une violente campagne. La participation au scrutin a été de 48,9 %.

A PROPOS DE L'APPROVISIONNEMENT DE SCHWYZ EN ELECTRICITE. On annonce au siège des Forces motrices de la Suisse centrale en ce qui concerne la sentence du Tribunal fédéral dans l'affaire de la commune de Schwyz contre les dites forces motrices (CKW) que le conseil municipal de Schwyz partageait lui-même l'opinion selon laquelle il ne pouvait pas faire valoir, en vertu de la clause de l'institution la plus favorisée, une taxe de concession plus élevée. Aussi s'entendit-il avec la CKW pour conclure un nouveau contrat de concession selon lequel les forces motrices offrent une taxe de concession annuelle minimum de 35.000 francs. L'assemblée communale repoussa cependant la proposition du conseil municipal. Ce n'est que plus tard que la commune de Schwyz s'empêcha sur la clause de faveur qui fut admise aussi par le tribunal de district et le tribunal cantonal de Schwyz.

Le Tribunal fédéral ne pouvait s'occuper que du point de vue arbitraire. On est convaincu au siège des Forces motrices que le tribunal fédéral leur aurait donné raison s'il s'était agi de juger simplement le côté matériel des questions qui lui furent soumises. Les CKW auront moins à restituer pour les années allant de 1949 à 1955 (35.000 francs) que ce qu'elles avaient offert à la commune.

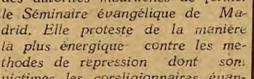
PROTESTATION CONTRE LA FERME LURE DU SEMINAIRE EVANGELIQUE A MADRID. Le parti populaire évangélique du canton de Thurgovie a, à l'occasion de son assemblée des délégués, formulé une protestation à l'attention du comité central du parti suisse. Cette protestation déclare notamment: « L'Assemblée des délégués du parti populaire évangélique du canton de Thurgovie a pris connaissance avec stupeur de la décision arbitraire des autorités madrilènes de fermer le Séminaire évangélique de Madrid. Elle proteste de la manière la plus énergique contre les méthodes de répression dont sont victimes les coreligionnaires évangéliques dans différents pays. Elle regrette vivement que des méthodes orientales servent d'exemple dans des pays où la liberté n'est pas un vain mot ».



THURGOVIE

LE PROJET DE SANATORIUM UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL A LEYSIN. Le comité de direction de la Fondation du sanatorium universitaire international communique: En date du 19 janvier 1956, la Société vaudoise de médecine a, à l'unanimité, accordé son patronage d'honneur au projet de Sanatorium universitaire international à Leysin.

La Société vaudoise de médecine assure la Fondation du S.U.I. de son appui le plus complet pour la rapide mise sur pied du S.U.I. et se réjouit vivement de collaborer le plus tôt possible avec elle à son fonctionnement et à son développement.



UNTERWALD

GRAND CONSEIL DE NIDWALD. Le grand conseil de Nidwald a approuvé définitivement divers projets qui seront soumis à la Landsgemeinde de cette année. C'est ainsi qu'il a voté en seconde lecture la nouvelle loi scolaire et l'adaptation de la législation sur les forces électriques aux nouvelles dispositions fédérales. Il a également approuvé le projet relatif à la modification de la loi concernant la transformation de la route No. 4. Il propose à la Landsgemeinde d'ajourner à une prochaine année l'examen du projet de construction d'une autoroute allant de la frontière cantonale lucernoise à Standstad, ce projet n'étant pas encore suffisamment mûr.

POUR LA ROUTE DES MOSES. Le Conseil d'Etat demande l'autorisation de porter de 9.267.000 à 12.317.000 francs le crédit total pour l'amélioration de la route des Mosses, soit un supplément de dépenses de 3.050.000 francs pour la correction à l'entrée nord d'Aigle, la correction Champ-Pélerin-La Comballe, la correction des Chaux Roches à Viagny, où la correction n'a que 4 m. 20, la correction Le Pissot-La Rosetta, la construction d'une galerie de protection au Pissot, pour maintenir la circulation sur la route en cas de coulées de boue comme il s'en est produit en 1954/55.

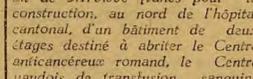
POUR LA ROUTE DU SIMPLON. Le Conseil d'Etat propose d'accorder à la commune de Montreux-Planches une participation de 688.500 francs pour la correction et le réalignement de la route cantonale Lausanne-St-Maurice à Bon-Port et entre la station des CFF de Territet et La Verage.

INCENDIE D'UN HOME D'ENFANTS. Un incendie, dont la cause n'est pas encore établie, a complètement détruit, après une heure du matin, au Mont-Pélerin, le home d'enfants Dur es Selam, dirigé par Mme Schachnowits-Goldberg. Grâce au sang-froid de la directrice, les 14 enfants du home, âgés de 14 mois à 14 ans, tous étrangers, ont été sauvés. La directrice les fit descendre à la cave, puis évacuer chez des voisins où le médecin a constaté qu'ils sont tous en bon état. Les pompiers de Chardonne et de Vevey ont lutté contre l'incendie par un froid de -24 degrés. Une partie du mobilier a été sauvée.



VAUD

UN CENTRE SCIENTIFIQUE A L'HOPITAL CANTONAL VAUDOIS. Le Conseil d'Etat vaudois demande au Grand Conseil un crédit de 5.470.000 francs pour la construction, au nord de l'hôpital cantonal, d'un bâtiment de deux étages destiné à abriter le Centre anticancéreux romand, le Centre vaudois de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse, le laboratoire central de l'hôpital cantonal, l'Institut de chimie physiologique, l'Institut de pharmacologie et le Centre de microscopie électronique de l'Université de Lausanne. Le coût de la construction serait de cinq millions de francs, à quoi s'ajoutent 470.000 francs pour l'équipement et les installations mobiles. Le coût d'exploitation du nouveau bâtiment sera de 350.000 à 400.000 francs par an.



ZURICH

GRAND CONSEIL ZURICHOIS. Le Grand Conseil a décidé à l'unanimité de verser une somme de 1.000.000 de francs à la Société du Jardin Zoologique pour l'aménagement de ses installations. Cette somme sera prélevée du Fonds destiné aux oeuvres d'intérêt commun.

Le Conseil a en outre voté un crédit de 150.000 francs pour la construction de nouveaux bâtiments à la propriété du château de Dauten près de la chute du Rhin. En février 1954, le canton avait acquis ce domaine de main privée pour un montant de 380 mille francs.

Un montant de 60.000 francs au titre de fonds d'entretien cantonal d'utilité publique, a été accordé à titre de secours aux vigneronnes des vignobles atteints par le gel. Dans la nuit du 23 mai 1955, plusieurs vignobles des vallées de la Flaach, de la Thour et de la Toess, avaient souffert fortement du gel. Cette aide sera répartie entre 140 vigneronnes propriétaires de quelque 20 hectares de vignobles.

Puis le conseil a nommé deux nouveaux juges au tribunal cantonal: MM. Walter Baenninger (soc.) et Hermann Ruedy (chrétien soc.). M. Egger, président du Conseil d'Etat, a répondu, au nom du gouvernement, à une interpellation d'un député démocrate concernant la construction de l'usine hydro-électrique de Schindelslegi-Hütten, qui reprochait au directeur des travaux publics d'avoir fait des déclarations qui n'étaient pas conformes à la vérité. La réponse du gouvernement ne se préoccupe pas des nombreux reproches de l'interpellant, mais traite d'une assemblée publique qui aurait dû avoir lieu à Hütten et à laquelle le directeur des travaux publics devait faire un exposé détaillé sur la construction de l'usine électrique de Schindelslegi. Cependant cette assemblée fut renvoyée dans l'attente d'une entrevue avec les autorités du canton de Schwyz et les organisations du Heimatschutz.

Un député indépendant a développé une motion invitant le Conseil d'Etat à intervenir auprès des Forces motrices du Nord-Est pour que l'augmentation du prix du courant de 10 % prévue pour le 1er octobre 1957, soit inférieure ou quelle soit reportée à plus tard. La motion a été acceptée pour examen par le Conseil d'Etat.

Un député démocrate a ensuite développé une motion sur l'aide à la jeunesse dans le canton de Zurich. Le chef du département de l'instruction publique a répondu qu'un projet de loi était à l'étude à ce sujet.

Enfin le gouvernement a accepté une motion socialiste concernant l'augmentation des allocations communales aux traitements du personnel du corps enseignant. Un député socialiste a développé

une interpellation sur les conditions sociales des familles nombreuses. Des milliers de ces familles, a-t-il dit, vivent dans une grande misère. Le gouvernement est invité à prendre des mesures spéciales d'aide sociale. Le chef du département de l'hygiène publique, M. Heusser, a répondu que cette interpellation n'était pas entièrement fondée. Il a montré que les familles nombreuses étaient justement dépourvues d'impôts. Les instances cantonales examinent depuis quelque temps la question de savoir si une protection économique renforcée doit être accordée d'une façon générale ou seulement aux économiquement faibles. Lors de la discussion, un orateur a demandé la création d'une caisse cantonale de compensation pour les allocations familiales.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA VILLE DE ZURICH. Au cours de ces dernières années, l'accroissement de la population de la ville de Zurich a sensiblement diminué; tandis qu'en 1946 et en 1947, l'augmentation annuelle était de près de 10.000 habitants, en 1955, l'accroissement de la population a été de 4.577. La population de la ville comptait à fin 1955, 418.588 personnes. Cette diminution sensible est due au nombre des arrivées relativement restreint, qui a été de 2.415 personnes en 1955, contre 2.794 une année auparavant. Cependant, l'excédent des naissances a passé de 1.957 à 2.162, tandis que les décès, 3.740, se sont pratiquement stabilisés. Depuis 1949, le nombre des mariages a continué d'augmenter et a passé de 4.370 en 1954 à 4.531 l'année dernière.

Les ménages du centre de la ville, en particulier ceux des vieux quartiers ont tendance à s'installer dans les nouvelles agglomérations situées à la périphérie de la ville. Il s'agit surtout des arrondissements 1, 4, 5, 6 et 8. Dans l'arrondissement 1, la diminution des personnes domiciliées a été de près de 500. En revanche, l'arrondissement 11 a augmenté de 3.496 personnes, dont 1.743 se sont installés à Schwamendingen et 1.066 à Affoltern. L'arrondissement 9 (Albisrieden et Altstetten) voit son effectif de population s'accroître de 1.141 âmes.

AUGMENTATION CROISSANTE DU TRAFIC AERIEN. Selon des informations tirées de la presse, le Directeur général de l'International Air Transport Association (IATA) estime que les compagnies aériennes affiliées à cette association ont transporté, en 1955, 70 millions de passagers, contre 59 millions en 1954, soit une augmentation de plus de 18 %. Si cette courbe ascendante se maintient, la IATA compte sur 85 millions de passagers en 1956, et presque 100 millions en 1957. 630.719 passagers ont été transportés à toutes les étapes du réseau de lignes de la Swissair, contre 544.838 en 1954. La Swissair a accusé, juste avant la fin de l'année, le 3 millionième passager empruntant ses lignes. Il a fallu à notre grande compagnie aérienne 20 ans, soit de 1931 à 1951, pour enregistrer son millionième passager. Mais le trafic s'accrut à tel point dans les 30 mois qui suivirent, c'est-à-dire de septembre 1951 à décembre 1955, que les trois millions ont été atteints. Une petite cérémonie a également été organisée à l'aéroport de Zurich-Kloten pour recevoir l'anglais Rowland B. Tompkins, accompagnée de sa femme et de son petit-fils. M. Tompkins était le 3 millionième passager qui descendait à Kloten.

POUR DES APPARTEMENTS A BON MARCHÉ. En mars 1955, le parti du travail déposa une initiative signée par 7.350 personnes, demandant la construction immédiate de 500 logements communaux réservés aux familles modestes, et pour lesquels la commune aurait versé 5 millions de francs à fonds perdu. La municipalité propose au Conseil communal de soumettre l'initiative à la votation, avec préavis de rejet, et présente en revanche un contre-projet reprenant l'initiative sous une forme différente.

La municipalité demande un crédit de 5 millions de francs pour permettre la construction de 600 logements à prix modestes; mais ce montant ne sera pas destiné seulement aux appartements communaux, mais aussi aux autres entreprises de construction et d'utilité publique.

La municipalité rappelle que Zurich a déjà voté en 1952 un crédit de quatre millions de francs pour la construction de 446 logements communaux et un crédit de cinq millions de francs pour soutenir d'autres entreprises dont la construction de 830 appartements.

COOPERATIVE MIGROS. L'Assemblée extraordinaire des délégués de l'Union coopérative Migros a été mise au courant de la décision de rabattre cinq centimes sur tout achat d'un franc. Une discussion nourrie s'institua et la grande majorité des délégués se prononça pour le maintien du système du prix net et contre l'introduction d'une ristourne quelconque. Les coopérateurs seront invités à se prononcer sur cette question dans une consultation générale.

L'ENERGIE ATOMIQUE ET LES ASSURANCES. Le comité européen des assurances, qui groupe toutes les associations nationales d'assurances de l'Europe occidentale, a procédé, au cours d'une réunion tenue à Paris, à un examen des problèmes que posent aujourd'hui les diverses utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques. A titre de première mesure, il a décidé de créer un centre européen d'information dont la direction a été confiée à la délégation suisse.

Les assurances privées entendent manifester ainsi leur volonté de suivre de très près les progrès techniques rapides de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique et de l'emploi toujours plus généralisé des radio-isotopes, afin de se mettre en mesure de couvrir les risques encore mal connus qu'ils comportent.

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient. Dir. resp.: M. Maurice Fiedler.

SWISSAIR vous mène dans le monde entier. SWISSAIR. Pour tous renseignements, adressez-vous à votre Agent de Voyage ou à nos Bureaux: Le Caire: 22, rue Kasr El-Nil, Tél. 40983-54197. Alexandrie: 8, rue Talaat Harb, Tél. 33769.

# Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

## SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE  
15, rue de la Poste

DIMANCHE 26 FEVRIER

9 h. 45. — Catéchisme.  
10 h. 15. — Culte en langue allemande.  
10 h. 15. — Ecole du Dimanche.

DOMICILE DU PASTEUR CH. DUBOIS  
Presbytère de Camp-de-César  
29, Rue Bolbitine — Tél. 70650

RECEPTION  
Le Pasteur Dubois reçoit les mardi, jeudi et vendredi entre 10 h. et midi au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE  
39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 26 FEVRIER

AU TEMPLE  
9 h. 30. — Ecole du Dimanche.  
10 h. 30. — Culte.  
« Que ton nom soit sanctifié ».

A HELIOPOLIS  
17 h. — Culte.

## NECROLOGIE

C'est avec un vif regret que nous avons appris, jeudi dernier, le décès à l'Hôpital Italien, de

Mme ALICE LINDI

Grande Dame jusqu'au bout des ongles, ses qualités de cœur et d'esprit ne lui avaient valu que des amis, nombreux entre autres dans notre Colonie d'Alexandrie. A son mari, M. Emile Lindi, à ses enfants Adriana et Roberto, nos condoléances les plus sincères et les plus émuës.

## QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

- ALHAMBRA — Tél. 29651 — « A perilous journey » (David Brian) — « Fortune Hunter » (Jean Evans).
- AMIR — Tél. 31332 — « The left hand of God » (Humphrey Bogart, Gene Tierney, Lee J. Cobb).
- METRO — Tél. 22850 — « Mogambo » (Clark Gable, Ava Gardner, Grace Kelly).
- ODEON — Tél. 71868 — « Long John Silver » (Robert Newton) — « The 19th letter » (Charles Boyer, Linda Darnell).
- RADIO — Tél. 30282 — « Kiss of fire » (Jack Palance, Barbara Rush).
- RIALTO — Tél. 24694 — « Battle Cry » (Van Heflin, Aldo Ray).
- RIO — Tél. 29036 — « Count three and pray » (Van Heflin, Johanne Woodward).
- ROYAL — Tél. 28329 — « Dance little lady » (Terence Morgan, Mai Zetterling).
- STRAND — Tél. 23332 — « Vacanza d'amore » (Lucia Bosé, Robert Lamoureux, Walter Chiari).

## A ALEXANDRIE

### SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

COMITE POUR 1956

- WISCHER S. .... Président.
- KNAUER R. .... Vice-Président
- UNGRICHT F. .... Secrétaire.
- KUPPER H. G. .... Trésorier.
- WINKLER H. .... Econome.
- BUCHTER H. .... Bibliothécaire
- KELLER P. ....
- KOBLET W. .... Commissaires.
- WEIBEL E. A. ....

## QUILLES

### GROUPE DU MARDI

MARDI 6 MARS à 8 p.m.

Pour la première fois

### COUPE CHALLENGE SIMMEN

Donation de Mons. Max Simmen Zurich

### CONCOURS INDIVIDUEL DE QUILLES

## Au Cercle

Samed 17 Mars de 4 h. à 7 h. p.m.

### BAZAR DE L'HELVETIA

à partir de 8 h. 30 p.m.

### DINER DANSANT BUFFET FROID — BAR

LES PORTES SERONT FERMÉES DE 7 h. à 8 h. 30.

L'Helvetia prie les Dames de bien vouloir remettre les ouvrages et autres objets destinés à la vente ainsi que les lots pour la Pêche Miraculeuse au plus tard le mardi 13 mars entre 4 et 6 h. à l'Ouvroir.

## Brillante Conférence de M. Duverger

### La France au lendemain des élections

Qu'il serait intéressant d'avoir, les communistes et les socialistes plus souvent, des conférences comme celle que nous avons eu le privilège d'écouter, vendredi soir, à la Salle des Conférences du Lycée Français ! M. Maurice Duverger, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, invité par l'Alliance Française, a entretenu son auditoire de « La France au lendemain des élections du 2 janvier ».

Brillamment introduit par M. Dufour, le conférencier s'attacha à démontrer d'abord que sous son apparente instabilité, le régime parlementaire, ou plus exactement la composition de la Chambre est en réalité fort régulier, grâce à l'équilibre constant de ses partis, malgré certains glissements vers la droite ou la gauche.

Analysant la période de ces 10 dernières années, il analysa la répartition de députés entre les grands partis: Communistes, Socialistes, M.R.P. chacun ayant en 1946 à peu près le 1/4 des voix puis le reste divisé en radicaux, extrême droite, républicains de gauche, etc... Comment en 1951, les communistes et socialistes gardent leur quota, le M.R.P. perdant quelques voix et le Rassemblement du Peuple Français, sous l'égide de De Gaulle, (compréhension une bonne part de la droite qui se rallie à lui, bien qu'il ait été anti-vichyste, mais surtout nombre de gens qu'éfrayaient les grèves et le danger communiste) acquérir le 25 % des voix. Mais pour ce dernier parti ce fut un feu de paille et en 1956 on voit

## MUNICIPALITE D'ALEXANDRIE

### Musée des Beaux Arts

Sous le patronage du commandant d'Aviation Abdel Latif El Boghdadi, Ministre des Affaires Municipales et Rurales.  
EXPOSITION DES PEINTRES ZEINAB ABDEL HAMID HAMOUDA — EWEISS YOUSRI — EL SEGUIN.  
L'exposition sera ouverte au public jusqu'au 6 mars.

## AUX AMITIES FRANÇAISES

JEUDI 23 FEVRIER 1956, à 19 heures.

### SEANCE DE MUSIQUE ENREGISTREE

Année du centenaire ROBERT SCHUMANN (1810-1856)

- I. — CONCERTO POUR VIOLONCELLE ET ORCHESTRE en La Mineur, op. 120. Soliste: Tibor de Machula. L'Orchestre Philharmonique de Vienne. Dir. Rudolf Moralt.
- II. — SYMPHONIE No. 3, op. 97 (Rhénane). L'Orchestre Concertgebouw d'Amsterdam. Dir. Carlo Zecchi.

Disques et appareils gracieusement fournis par la Société Philips Orient S.A.

## Conservatoire de Musique d'Alexandrie

CE SOIR A 18 H. 45

Conférence du

Dr. BRIGITTE SCHIFFER « MOZART ET NOUS »

## AU CAIRE

### Société Suisse de secours du Caire

Aut. Min. Ges Aff. Soc. Sub. 26.

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 25 Février à 18 h. préciser

VILLA PAX Embabeh

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du procès-verbal :
- a) Assemblée générale ordinaire du 26 Février 1955; b) Assemblée générale extraordinaire du 22 Juin 1955.
- Rapport du Comité;
- Rapports des censeurs;
- Approbation des comptes de la S.S.S. et du Cimetière suisse du Caire.
- Rapport du Comité de l'Ecole suisse du Caire et approbation des comptes y relatifs.
- Rapport des délégués à l'Hôpital Victoria.
- Exposé du Comité sur la gérance « succession Meyer ».
- Election des scrutateurs.
- Election du nouveau comité pour 1956.
- Elections de deux délégués au Comité de l'Ecole.
- Election de deux censeurs.
- Divers.

## ARTICLE 14 DES STATUTS.

Toute As. gén. ord. peut valablement délibérer seulement sur les objets portés à son ordre du jour, comme aussi sur la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, si la majorité des membres (actifs et honoraires réunis) est présente.

Faute de ce quorum, l'As. s'ajourne pour une nouvelle session qui doit avoir lieu dans les 30 jours, et qui sera valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents.

## CERCLE SUISSE DU CAIRE

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 25 Février à 19 h.

Tous les membres sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 25 Février 1956 à 19 h. au Cercle.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 Février 1955;
- Rapport du Comité;
- Rapport du Trésorier;
- Rapport des Censeurs;
- Approbation des Comptes;
- Election du nouveau Comité pour 1956;
- Election des Censeurs;
- Election des Représentants du Cercle au Conseil de la Maison Suisse;
- Divers.

N.B. — Tout membre empêché d'assister à l'Assemblée peut s'y faire représenter par un autre membre, moyennant un pouvoir dûment signé, daté et mentionnant la date de l'assemblée. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

## Association Maison Suisse du Caire

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 25 Février à 20 h. 30

dans les locaux du Cercle Suisse à EMBABEH.

ORDRE DU JOUR.

- Lecture du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Février 1955.
- Rapport du Trésorier.
- Rapport des Censeurs.
- Approbation des Comptes et Décharge au Conseil.
- Elections statutaires.
- Divers.

LE COMITE

## UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Mardi 6 Mars à 4 h. p.m.

### Assemblée Générale Annuelle Ordinaire

au CERCLE SUISSE, Villa Pax, Embabeh.

Mardi 20 Mars à 4 h. p.m.

réunion bi-mensuelle, au CERCLE SUISSE, Villa Pax, Embabeh.

Les voitures partiront de l'Hôpital Victoria à 3 h. 30 p.m.

## CERCLE SUISSE DU CAIRE

Dimanche 26 Février 1956

### MENU

Spaghetti Bolognais

Escalope Viennoise

Pommes Savoyarde

Carottes à la Crème

Salade de la Ferme

Tranche Millefeuille aux Pommes

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille

seulement.

Tél. : 806785.

## S.A.S. emploiera

des avions à réaction pour ses vols polaires

La « Scandinavian Airlines System » la première à survoler le pôle, a l'intention de se servir d'avions à réaction pour ses vols « au sommet du monde » vers 1960. Quand cela sera, les passagers pourront prendre leur déjeuner à Copenhague et leur café à Los Angeles seulement 2 heures après — sur la montre. En réalité le vol durera 11 heures mais les voyageurs vers l'ouest gagneront 9 heures à cause de la différence de temps entre Copenhague et Los Angeles.

## POUR DE BELLES VACANCES EN SUISSE

Dans un site inoubliable HOTEL DE FAMILLE

### RIGHI VAUDOIS

GLION / MONTREUX, SUISSE

Maison évangélique sans alcool. Prix abordables. Parc, paix, calme, confort, tennis, Nourriture saine. Pour prospectus et renseignements s'adresser : Pasteur G. Berthoud, 30 Rue Chérif Pacha LE CAIRE Important. — Pour juillet et août : indispensable de réserver immédiatement.

## LETTRE DE SUISSE

### BILAN 1955

1955 vient de s'écouler et il convient maintenant d'établir le bilan de cette année qui restera dans l'histoire économique de la Suisse comme une des meilleures que le pays ait connues. Tous les secteurs de l'économie ont enregistré une activité caractérisée par le plein emploi. Plus de 300.000 étrangers ont travaillé en Suisse pendant la haute saison.

Ce sont en général les industries de biens d'équipement qui ont le mieux travaillé et ont encore actuellement un carnet de commandes bien garni... Ces constatations sont également valables pour l'industrie des biens de consommation où, à l'exception de quelques secteurs, la situation se présente sous un jour très favorable. La concurrence, tant sur le plan intérieur que sur le marché international, est pourtant devenue plus vive; mais le renchérissement de certaines matières premières n'a eu que peu d'influence sur le prix des produits de consommation. La conjoncture 1955 se distingue de ce fait par la stabilité des prix et des salaires.

Les statistiques du commerce extérieur sont décisives pour établir un diagnostic de l'état de santé de l'économie suisse :

Année	Importations	Exportations	Balance
Valeur en millions de francs			+ solde actif - solde passif
1938	1.606,9	1.316,6	-290,3
1953	5.070,7	5.164,6	+ 93,9
1954	5.591,6	5.271,5	-320,1
1955	6.401,2	5.622,2	-779,0

Les importations de 1955 dépassent les E.L.A. est caractérisé par une forte augmentation des importations, alors que la valeur des ventes suisses est restée inchangée.

Le développement des exportations est très satisfaisant quoique moins spectaculaire. Le solde passif de la balance commerciale est particulièrement élevé en 1955 et a plus que doublé par rapport à l'année précédente.

A quelques exceptions près, toutes les branches traditionnelles de la production suisse participent à l'essor des exportations. L'industrie suisse des machines s'est particulièrement mise en évidence en augmentant ses ventes à l'étranger ainsi que celles d'instruments et d'appareils. Les exportations horlogères ont de nouveau dépassé le milliard de francs. La situation est relativement satisfaisante dans l'industrie textile où les livraisons suisses de fils de fibres artificielles, de broderies, de confection ainsi que de tissus de laine ont nettement amélioré leurs positions en l'espace d'une année. Les exportations suisses de denrées alimentaires n'ont guère évolué, exception faite des produits pour soupes et bouillons qui ont dépassé les chiffres de l'année précédente.

L'augmentation du solde passif de la balance commerciale de la Suisse est largement imputable au trafic européen et notamment avec l'Allemagne. Les livraisons françaises et italiennes à la Suisse ont aussi constamment augmenté, alors que les ventes suisses à ces pays fléchissaient légèrement. En ce qui concerne l'outre-mer, c'est en Egypte, en Argentine, au Japon et au Canada que les exportateurs suisses enregistrent les plus fortes avances. Les trafic

## Macdonald's

Special Soda Water

Makes a Good

Drink Taste Better

MACDONALD'S MINERAL WATER & SODA WATER, Tel. 9770, CAIRO, 26, Fouad 1st Street, Alexandria

## ELECTRICITE LUIGI MASCHIO

13, Rue Sélim Kaptan

Téléphone 27872

ALEXANDRIE — Egypte

Tous genres d'applications

Canalisations électriques pour force et éclairage

Sonneries, Microphones.

Réparations de dynamos, etc

Bonnes références

## ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

### BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES

## MATERIEL ELECTRIQUE

### FOURNITURES et INSTALLATIONS

Lampes et Plafonniers Fluorescents

Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs

Ventilateurs — Chauffe-Bains

Appareils Electro-Ménagers

Fils et Câbles Armés et Isolés

Tous genres de Matériel Electrique Etc...

ALEXANDRIE 3 — 5, Place Ismail

Tél. 32920-32928-32929 (groupées)

LE CAIRE 6, Rue Towfik

Tél. 53151

## CREDIT IMMOBILIER SUISSE-EGYPTIEN

Société Anonyme

Services spéciaux pour la gérance de vos biens et la représentation de vos intérêts

GENEVE 16, Rue de Hollande

LE CAIRE 8, Rue Talaat Harb Pacha

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628



# Rapide et pratique

le potage à la viande que vous attendiez!

délicat, léger et savoureux  
5 minutes de cuisson

Pratique et Economique.

# MAGGI

4-6 assiettes

Autres variétés de Potages Maggi Extra:

Volaille au vermicelle - Crème d'asperges - Champignons

Produit Suisse importé par NESTLÉ

R.C.A. 48507

M.C.V.

MESSAGES DU CONSEIL FEDERAL

La situation de l'agriculture suisse

Le Conseil fédéral publie un rapport à l'Assemblée fédérale sur la politique agricole de la Confédération et la situation de l'agriculture suisse.

Ce rapport traite notamment des mesures en faveur de l'agriculture et de la situation de différentes branches, de la production animale, de la production et de l'utilisation du lait, de la production et du placement du bétail de boucherie ainsi que de la production et du placement des oeufs.

Dans ses constatations générales, le rapport relève notamment que seules les mesures prévues dans la loi peuvent être appliquées pour obtenir des prix couvrant les frais de production. Ce serait néanmoins une erreur de croire que la Confédération est tenue de garantir de tels prix en toutes circonstances.

Dans l'ordonnance générale sur l'agriculture du 21 décembre 1950, le Conseil fédéral a inséré les prescriptions découlant de l'article 19 de la loi, qui traite du maintien des labours et de l'adaptation du cheptel. La culture des champs fera l'objet d'une sollicitude particulière partout où le climat, la configuration du terrain et la nature du sol permettent d'escompter des rendements couvrant les frais de production dans la moyenne de plusieurs années quand les exigences de l'assèchement sont respectées.

Ces principes étant posés, on ne saurait exiger que la loi sur l'agriculture garantisse dans tous les cas la vente des produits à des prix couvrant les frais. L'agriculture doit au contraire s'aider elle-même en prenant toutes les dispositions raisonnables en son pouvoir et en particulier régler la production de façon à éviter la formation d'excédents.

non seulement pour assurer le revenu agricole sur une base plus large, mais pour freiner l'accroissement constant de la production animale.

Pour ce qui est de l'orientation de la production, les autorités fédérales ne sauraient se borner à émettre des directives. Il leur faut aussi dans les limites de leurs compétences, créer les conditions requises pour la mise en culture d'une surface étendue.

Même en appréciant les obstacles à leur juste valeur, on ne saurait prétendre que les labours atteignent partout leur maximum. Dans maintes régions subsistent certaines possibilités d'extension qui pourraient être exploitées sans engendrer de sérieuses difficultés d'équilibre.

Les importations de produits agricoles sont réglées selon l'esprit et la lettre de la loi sur l'agriculture et des ordonnances d'exécution. En fait, le régime actuel est identique au précédent. La prise en charge a été étendue au lait en poudre.

Dans le cadre de l'OECE, notre pays a dû contracter récemment divers engagements au sujet de ses relations commerciales avec les autres Etats participants. On prévoit de maintenir le système dit des trois phases. La disparité des prix a amené l'agriculture à solliciter des concessions dans le domaine de l'importation.

L'exportation est encouragée comme par le passé. Pour ce qui est du produit du travail agricole, les petites entreprises se trouvent dans une

situation défavorable, ce qui explique le changement de structure en cours depuis longtemps.

De 1905 à 1939, 37,247 petits domaines (0,5 à 5 hectares) ont disparu, tandis que le nombre de ceux de moyenne importance (5 à 15 hectares) augmentait de 7,725 unités. Ce changement résulte encore du fait que les effectifs paysans ont diminué de 30 pour cent depuis 1888, alors que la population résidente s'est accrue de 60 pour cent.

Plus on cherche à développer la productivité, à rationaliser et à mécaniser, plus les petites entreprises, qui tirent un parti insuffisant des bras et des machines disponibles, se trouvent désavantagées.

A bien des égards, la situation du paysan de la montagne

est encore plus difficile lorsqu'il ne peut accroître ses ressources en vendant du bétail d'élevage de pré ou du bois. On ne saurait toutefois généraliser en parlant d'une situation intenable, car la famille montagnarde trouve maintenant dans les travaux de construction de toute sorte, dans l'industrie hôtelière et d'ailleurs, des possibilités de gain plus nombreuses qu'autrefois.

La grande difficulté consiste à recruter de la main-d'oeuvre qualifiée. Bien que les salaires soient fortement montés sur toute la ligne, le nombre des domestiques est tombé de 93,800 à 64,000 au cours des trente années comprises entre 1920 et 1950. Parmi ceux qui restent, près du tiers sont des étrangers. Ne serait-ce qu'à cause du manque de domestiques, l'agriculture est obligée de se motoriser et de se mécaniser

rapidement. De 1939 à 1953, le capital investi dans les machines agricoles est passé de 595 millions de francs à 1,200 millions, et maintenant, les nouvelles acquisitions et les réparations reviennent en moyenne à 285 millions de francs par an.

En conclusion, le rapport croit pouvoir constater que la loi sur l'agriculture et ses prescriptions d'exécution tant fédérales que cantonales sont appliquées d'une manière conforme à leur esprit.

La loi sur l'agriculture ne garantit cependant pas dans tous les cas des prix couvrant les frais, ainsi qu'un produit du travail comparable à celui des autres professions; elle ne surprime pas tout à fait les incidences du jeu de l'offre et de la demande. Le Conseil fédéral doit par conséquent se réserver, à l'avenir comme par le passé, de fixer des prix indicatifs et d'intervenir pour élargir les débouchés en tenant compte non seulement des frais, mais encore des conditions de production et de vente.

La nouvelle loi sur les chemins de fer

Le Conseil fédéral a publié son message à l'Assemblée fédérale concernant le projet de loi sur les chemins de fer. Le message indique notamment ce qui suit:

La révision qui a été engagée aujourd'hui par le Conseil fédéral doit rester dans le cadre de la constitution actuelle. Fondée sur cette base, elle devrait permettre, tout en sauvegardant l'intérêt public, de procurer sur le champ aux chemins de fer tous les allègements possibles qu'implique la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'appareil des transports.

Art. 39: Sauf dispositions contraires de la loi prévue et sauf conventions contraires entre les intéressés, les prestations particulières des entreprises de chemins de fer en faveur de la Confédération, des cantons, des communes et des autres corporations de droit public, ainsi que de leurs établissements et services, doivent donner lieu à une indemnité d'après les principes généralement admis dans le commerce.

Art. 40: A la demande du Conseil fédéral, les installations du chemin de fer, les véhicules ainsi que le parc du matériel roulant dans son ensemble doivent être construits, complétés et tenus prêts au service, conformément aux besoins de la défense nationale et économique. La Confédération supporte les frais des mesures requises.

Art. 41: Les entreprises de chemins de fer sont tenues, dans les limites de leur capacité, d'exécuter pour l'armée et l'administration militaire les transports ordonnés par les organes militaires compétents. Sont réservées les exceptions et restrictions décidées par le Conseil fédéral.

Art. 43: Les administrations de chemins de fer sont tenues de transporter les envois postaux ainsi que les wagons-poste avec le personnel de service et, dans la mesure du possible, de se charger de toutes les opérations liées à l'acheminement des envois postaux. En contrepartie de ces prestations, les entreprises de chemins de fer

ont droit à une indemnité équitable.

Art. 44: La législation sur les douanes détermine la nature et l'étendue des prestations des entreprises de chemins de fer en faveur de l'administration des douanes. Pour ces prestations, les entreprises ont droit à une indemnité équitable.

Art. 49: En vue de maintenir leur exploitation, la Confédération peut venir en aide aux chemins de fer concessionnaires obérés qui sont indispensables au trafic général du pays ou d'une de ses grandes régions. En règle générale, l'aide est accordée sous forme de subside ou, si les circonstances le permettent, d'avances de fonds sans intérêts, lesquelles seront remboursées par priorité au moyen de futurs excédents de recettes, tels qu'ils apparaîtront une fois opérés les amortissements prescrits.

Art. 65: Si elle estime que l'intérêt national l'exige, la Confédération peut acquérir tout chemin de fer concessionnaire contre une indemnité à fixer conformément aux dispositions de la loi prévue. Tant que la Confédération ne fait pas usage de ce droit, celui-ci appartient aux cantons et aux communes auxquels il est réservé par la concession. La Confédération peut exiger en tout temps qu'un chemin de fer racheté par un canton ou par une commune lui soit cédé aux conditions prévues par le projet.

Art. 67: Il sera versé pour prix d'achat une indemnité équitable fondée sur la valeur commerciale du chemin de fer. La valeur commerciale se calcule sur la base du rendement escompté par l'acquéreur, compte tenu de tous les avantages et désavantages qui résulteront pour lui de l'opération.

La loi prévue compte 87 articles.

L'ACTIVITE SPORTIVE EN MARS

Furieux assauts contre nos "olympiques" lors des championnats suisses de ski à Gstaad

La date relativement avancée des Villes Jeux Olympiques d'hiver à Cortina d'Ampezzo a contraint la Fédération suisse de ski à reporter au début de mars le déroulement des championnats suisses. C'est à Gstaad que notre élite s'est donné rendez-vous, dans cette magnifique station de l'Oberland bernois qui, une fois déjà, avait mis au point l'organisation des championnats suisses pour voir le temps lui jouer un mauvais tour, à privant de neige au moment capital. L'exception s'étant produite... on peut être assuré d'un excellent enregistrement cette fois! Une de ces magnifiques neiges de printemps, bien glissante, pas vicieuse pour un grand foule. Et comme cette saison les deux formations semblent de valeur sensiblement égale, on peut s'attendre à une belle empoignade!

Le dimanche 11 mars, alors que notre équipe «A» rencontrera, à Bruxelles, la Belgique (récent vainqueur de la France!) Suisse «B» et Belgique «B» en déroulant au stade Saint-Léonard à Fribourg, match intéressant à plus d'un titre.

Du 12 au 18, pendant six jours (autrement dit 144 heures) les Zurichois auront les «Six Jours» de Zurich. Les Roth-Bucher, Koblet - von Bueren, Strom - Arnold Senfleben - Forlini etc... sauront créer l'ambiance.

Le 18, à Zurich également, se disputera le championnat suisse de hockey sur glace. On ne voit pas très bien qui pourrait maintenant empêcher Arosa de conserver le titre national!

Le même jour, à Lausanne, la meilleure fleuriste de Suisse recevra le titre de championne suisse. Quant au championnat à l'épée (messieurs), il passionnera les Zurichois amateurs de beaux assauts - 25 mars - Les militaires ont toujours participé nombreux à la Course commémorative Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel et cette année (le 25 mars), il en sera de même. Beau coup de gouttes de sueur tomberont sur l'asphalte de la Vue-des-Alpes!

A Montreux, premières journées (30 et 31) du tournoi international de rink-hockey avec la participation des meilleures équipes du monde. Le Pavillon des Sports sera à nouveau, pendant quelques jours, le centre d'attraction des sports romands. Mais il est un événement autrement plus important en Suisse au mois de mars. C'est le «Salon de l'Automobile» qui ouvrira ses portes le 8 mars pour les fermer le 18. Pendant quinze jours, tout ce que la Suisse compte comme amateurs d'automobiles, de motos et de cycles se rendra à Genève, au Palais des Expositions, devenu pour un temps, le palais des quatre temps et des deux temps! Genève sait, à cette occasion, se faire tout particulièrement accueillante.

Le 18, à Zurich également, se disputera le championnat suisse de hockey sur glace. On ne voit pas très bien qui pourrait maintenant empêcher Arosa de conserver le titre national!

C'est aussi le 1er mars que l'on connaît encore d'autres compétitions importantes: le championnat suisse de clubs en descente et slalom les 10 et 11 à Flims, station manuellement enneigée de Suisse centrale qui a déjà eu l'occasion d'organiser à la perfection ce championnat. C'est à Klosters que se retrouveront du 15 au 18 mars les étudiants suisses participant au championnat suisse universitaire et à la Course internationale du SAS qui prend d'année en année plus d'ampleur. Le 18 au soir, on connaîtra le nom du vainqueur du fameux «Derby de la Parsenn» toujours aussi populaire bien que les grands champions craignent (c'est ridicule!) d'engager leur prestige dans ce petit marathon de la descente! Parallèlement, du 16 au 18, Zermatt fêtera le 10ème anniversaire de la création du «Derby du Gornergrat». C'est là que l'on trouvera la véritable élite suisse et internationale car cette épreuve s'est acquise peu à peu une renommée qui dépasse largement le cadre de nos frontières (Zeno Colo, au sommet de sa gloire y triompha). La descente du Blauherd réserve aux concurrents et aux spectateurs de belles émotions encore que les temps réalisés dans le slalom géant ou la descente du Gornergrat sont plus frappants. Il vaut la peine de voir en action les meilleurs spécialistes de France, d'Italie, d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse dans ces épreuves aussi difficiles qu'éprouvantes que spectaculaires.

Le Concours hippique de Davos a connu, lors de sa création, une certaine réticence de la part de nos cavaliers, mais les organisateurs ont si bien su aménager la grande patinoire sur laquelle la neige tient à merveille que chevaux et cavaliers aiment maintenant y galoper en toute sécurité, en toute confiance. C'est pourquoi, on annonce un très bel anticipation à ce concours du 11 mars.

C'est aussi le 1er mars que l'on connaît encore d'autres compétitions importantes: le championnat suisse de clubs en descente et slalom les 10 et 11 à Flims, station manuellement enneigée de Suisse centrale qui a déjà eu l'occasion d'organiser à la perfection ce championnat. C'est à Klosters que se retrouveront du 15 au 18 mars les étudiants suisses participant au championnat suisse universitaire et à la Course internationale du SAS qui prend d'année en année plus d'ampleur. Le 18 au soir, on connaîtra le nom du vainqueur du fameux «Derby de la Parsenn» toujours aussi populaire bien que les grands champions craignent (c'est ridicule!) d'engager leur prestige dans ce petit marathon de la descente! Parallèlement, du 16 au 18, Zermatt fêtera le 10ème anniversaire de la création du «Derby du Gornergrat». C'est là que l'on trouvera la véritable élite suisse et internationale car cette épreuve s'est acquise peu à peu une renommée qui dépasse largement le cadre de nos frontières (Zeno Colo, au sommet de sa gloire y triompha). La descente du Blauherd réserve aux concurrents et aux spectateurs de belles émotions encore que les temps réalisés dans le slalom géant ou la descente du Gornergrat sont plus frappants. Il vaut la peine de voir en action les meilleurs spécialistes de France, d'Italie, d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse dans ces épreuves aussi difficiles qu'éprouvantes que spectaculaires.

Le Concours hippique de Davos a connu, lors de sa création, une certaine réticence de la part de nos cavaliers, mais les organisateurs ont si bien su aménager la grande patinoire sur laquelle la neige tient à merveille que chevaux et cavaliers aiment maintenant y galoper en toute sécurité, en toute confiance. C'est pourquoi, on annonce un très bel anticipation à ce concours du 11 mars.

C'est aussi le 1er mars que l'on connaît encore d'autres compétitions importantes: le championnat suisse de clubs en descente et slalom les 10 et 11 à Flims, station manuellement enneigée de Suisse centrale qui a déjà eu l'occasion d'organiser à la perfection ce championnat. C'est à Klosters que se retrouveront du 15 au 18 mars les étudiants suisses participant au championnat suisse universitaire et à la Course internationale du SAS qui prend d'année en année plus d'ampleur. Le 18 au soir, on connaîtra le nom du vainqueur du fameux «Derby de la Parsenn» toujours aussi populaire bien que les grands champions craignent (c'est ridicule!) d'engager leur prestige dans ce petit marathon de la descente! Parallèlement, du 16 au 18, Zermatt fêtera le 10ème anniversaire de la création du «Derby du Gornergrat». C'est là que l'on trouvera la véritable élite suisse et internationale car cette épreuve s'est acquise peu à peu une renommée qui dépasse largement le cadre de nos frontières (Zeno Colo, au sommet de sa gloire y triompha). La descente du Blauherd réserve aux concurrents et aux spectateurs de belles émotions encore que les temps réalisés dans le slalom géant ou la descente du Gornergrat sont plus frappants. Il vaut la peine de voir en action les meilleurs spécialistes de France, d'Italie, d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse dans ces épreuves aussi difficiles qu'éprouvantes que spectaculaires.

THE LAND BANK OF EGYPT BANQUE FONCIERE D'EGYPTE Sté. Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédival au 10/11/1905 Siège Social à ALEXANDRIE CAPITAL £ 1.000.000 - RESERVES & PROVISIONS £ 305.000 Prêts sur Hypothèques à long ou court terme Acquisition de créances hypothécaires Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

LIVRETS D'EPARGNE Service rapide Entièrement mécanisé Guichet spécial Placer vos ECONOMIES de la BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE LE CAIRE 45, RUE KASR EL NIL ALEXANDRIE 18, RUE TALAAT HARB HÉLIOPOLIS, 21, BOULEVARD ABBAS R. C. C. 39 R. C. A. 692

IONIAN BANK LIMITED FONDEE EN 1839 CAPITAL AUTORISE £ 1.000.000 CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000 FONDS DE RESERVE £ 400.000 DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE - 7, Rue Adib R.C. 374 SUCCURSALE AU CAIRE: 106, Rue Mohamed Fey Farid. - R.C. 75951 AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, TANTAH, ZAGAZIG LONDRES - GRECE - CHYPRE

Comptoir National d'Escompte de Paris SIEGE SOCIAL A PARIS, 14, RUE BERGERE AGENCES EN EGYPTE ALEXANDRIE R.C. 265 LE CAIRE R.C. 360 PORT-SAID R.C. Canal No. 11 TOUTES OPERATIONS DE BANQUES CAISSE D'EPARGNE

LA MANIFESTATION DES VIGNERONS A BERNE

Deux trains spéciaux, réunis en un seul à Lausanne, quittaient si on et Genève, transportant quelque 600 vigneron et paysans jusqu'à Berne où ils devaient prendre part à la «marche sur Berne» annoncée depuis quelque temps déjà. De nombreux autres participants, dont une centaine de vigneron venus par chemin de fer du canton de Neuchâtel, Jura et Valais, arrivèrent à Berne, drapés en fête, apportant leur contribution à la manifestation. Partis de la gare de Berne, vigneron et paysans, réunis par communes ou régions, déboulèrent par les rues du centre de la ville,

brandissant banderoles et pancartes et distribuant des tracts aux spectateurs. Au sein de la manifestation, un corps de musique ne participa à la manifestation. Tout au plus, un joueur de cor des Alpes se fit entendre, après quoi un discours fut prononcé devant l'église du Saint-Esprit. Au passage du cortège, aucune contre-manifestation ne fut enregistrée. De temps en temps, certains groupes individuels passaient devant le Palais fédéral, mais sans manifester du tout. Aucune harangue n'y fut prononcée, de sorte que la police n'eut pas à intervenir.

«Notre vin est tout aussi bon que l'étranger», «Producteurs et consommateurs ont tout intérêt à s'unir», «Les paysans exigent des prix et des salaires équitables», «Pas de paix possible sans équité sociale», «L'importation exagérée de vin, oranges, mandarines, pommes, poires, abricots et tomates est plus dangereuse qu'une cinquième colonne» et «Un pays sans paysans est comme un corps sans âme», tels sont les textes des banderoles et tracts que brandissaient vigneron et paysans à l'adresse des employeurs, fonctionnaires et ouvriers, qui, les en croire, ont les mêmes droits que nous mêmes revendications aux mêmes revendications. Ils firent en outre appel au sentiment de solidarité des ménagères qui ne doivent pas se laisser éblouir par les produits étrangers, en appelant aussi à la bonne volonté des grossistes, commerçants, détaillants et

cafetiers, à qui ils ont demandé de donner la préférence aux produits suisses. Cependant que se déroulait la manifestation, le Conseil fédéral était réuni en séance ordinaire. Les organisateurs de la manifestation, renoncèrent à être reçus au Palais fédéral. Ils adressèrent en revanche au président de la Confédération, M. Feldmann, et aux conseillers fédéraux Holenstein et Chaudet leurs différentes revendications contenues dans un texte écrit.

Vers midi, de nombreux groupes s'étaient rassemblés devant le Palais, chantant de hymnes nationaux.

Madame Berthod, médaille d'or fut tout d'abord fleurie à Montreux, où le syndic du Château avait organisé une charmante réception. La championne vaudoise, portée en triomphe jusqu'à la gare, prit ensuite un train spécial païsois pour se rendre à Château d'Oex, son village, où devait se dérouler une grande manifestation de joie populaire. Toute la population était là, drapés et fanfare en tête, alors que les jupes pétillaient et que les cloches sonnaient. Il eut pas moins de treize discours. Madame Berthod fut notamment révoquée par le syndic et le président du Conseil communal, alors que le préfet lui remettait une montre en or au nom du Conseil d'Etat vaudois. Renée Collard, autre médaille d'or, a été acclamée à son arrivée à Genève par plusieurs milliers d'administrateurs. Malgré le dispositif de police, la jeune championne fribourgeoise faillit être emportée par l'enthousiasme de la foule, dont l'accueil affirmé le maire - dépassant la réception des Quatre Grands. Une manifestation spéciale fut organisée par le Conseil administratif de la ville de Genève, et Renée Collard dut paraître au balcon pour répondre aux Genevois assemblés.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS 1) ALEXANDRIE - NAPLES MARSEILLE - GENES - BEYROUTH PROCHAINS DEPARTS à 4 h. p.m. s/s « MALEK FOUAD » 2 Mars, 16 Mars, 30 Mars, 13 Avril, 27 Avril 2) ALEXANDRIE - NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Gènes, Marseille) s/s « KHEDIVE ISMAIL » vers le 8 Mars 3) ALEXANDRIE - BEYROUTH PROCHAINS DEPARTS s/s « KHEDIVE ISMAIL » vers le 8 Mars 4) ALEXANDRIE - ROTTERDAM ANVERS - HAMBOURG - BREME PROCHAINS DEPARTS s/s « EL KAHIRA » vers le 24 Mars 5) SUEZ - DJEDDAH - PORT-SUDAN Services réguliers par les Bateaux « Taf », « Talodi », « Fouadieh ». Pour tous renseignements, s'adresser: Tél.: 21423 - 23761 - 20824 - (R.C.A. 16708).

À chaque problème sa solution! Un décès prématuré peut compromettre votre entreprise. Sauvegardez vos intérêts en concluant: UNE ASSURANCE MIXTE au capital progressif en faveur de vos héritiers AVEC VOTRE ASSOCIE une assurance mixte sur deux têtes: Ces polices permettront un règlement facile de votre succession. Direction pour l'Orient 28, rue Mahmoud Bey Bassiouni (ex-Antikhana) LE CAIRE HELVETIA-VIE Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie

A nos lecteurs Nos lecteurs sont priés de bien vouloir nous aviser immédiatement de tout retard survenu dans la livraison de notre journal.